

Régularisation de 20 ans d'eau

Par c_kari77, le 05/04/2009 à 19:37

Bonjour,

Mon père a acheté un local commercial aux enchères, il y a 3 ans. Le syndic a réalisé que ça fait des années qu'il n'y a pas eu de relevés du compteur d'eau et que rien n'a été payé par l'ancien propriétaire. Aujourd'hui, le syndic demande une régularisation d'une vingtaine d'année de consommation d'eau. Est-ce légal ?

Merci par avance pour votre aide.